



Pouvoir connecter mon reseau eau gaz electricité malgré le refus

Par **gpm91**, le **13/05/2014** à **16:11**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

un lotisseur qui n'a pas retrocédé des voies depuis environs 25 ans à la mairie de pussay dans le 91 refuse que mes raccordements eau gaz electricité passe sur une de ces voies pour la conformité de ma construction sur un terrain que j'ai acheter sur le lotissement après une séparation de terrain avec un propriétaire comment faire légalement pour le contraindre à accepter que erdf grdf et véolia puissent me raccorder.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **13/05/2014** à **18:58**

Bonjour,

Je ne connais aucun lotisseur qui conserve la propriété de la voirie et des réseaux.

Soit la rétrocession vers la commune est effectuée avant commercialisation des lots, soit dès le premier lot, c'est une obligation, il y a création d'une ASL destinée à l'achèvement du lotissement, à devenir propriétaire de la voirie.

Si par exception peu compréhensible il en était autrement dans votre lotissement, ce qui signifie que ce lotisseur assume tous les frais (espaces verts, voirie, réseaux, éclairage...il faudra demander par voie judiciaire une servitude de passage.

Vous pouvez aussi négocier cette servitude de tréfonds avec le vendeur du terrain qui a opéré la division en obtenant une prolongation de son alimentation.